

Aide-mémoire du délégué-parent FCPE au Lycée de Sèvres

Avant le conseil

- Prendre contact avec le délégué PEEP de la classe.
- Fournir aux parents de la classe vos coordonnées, la date du conseil et les prévenir que vous chercherez à les contacter
- Prendre contact avec tous les parents de la classe par téléphone en se répartissant la tâche entre tous les parents délégués de la classe, suppléants compris.
- Prendre rendez-vous avec le professeur principal et le délégué PEEP avant le conseil de classe. Au cours de ce contact, les problèmes de personnes, professeurs ou élèves, peuvent être abordés et souvent résolus sans qu'il soit besoin de faire une intervention plus «publique» en conseil de classe. (attention s'y prendre à l'avance).
- Prendre contact avec les élèves délégués pour connaître leurs préoccupations et les aider éventuellement à formuler les interventions qu'ils souhaitent faire lors du conseil de classe. (vous pouvez les voir 10 minutes avant le conseil).

Le conseil

- Aller au conseil! Si vous ne pouvez pas aller au conseil de classe, faites vous remplacer par votre suppléant, ou à défaut contacter votre délégué de niveau (mais il ne pourra sans doute pas faire grand chose!), et faites lui parvenir une synthèse des points importants.
- Prévoir une alternance avec votre suppléant pour les conseils du deuxième ou troisième trimestre. .
- Prendre des notes pendant le conseil de classe sur toutes les interventions du proviseur, du CPE, du professeur principal et des professeurs. Noter aussi les appréciations pour chaque élève, pour cela il faut préparer à l'avance une feuille avec le nom des élèves, les matières et les trois trimestres. Les parents peuvent vous demander ce qui a été dit pour leur enfant. Il est très important de tracer toutes les demandes de redoublement exprimées par les enseignants, surtout au second trimestre. Si vos contacts avec les parents de la classe ont révélé des problèmes, vous devez intervenir en tant que porte-parole des parents et en évitant de nommer les parents.

Le compte-rendu

- Rédiger, à l'issue du conseil, un compte-rendu de la partie du conseil qui concerne l'ensemble de la classe dans lequel vous indiquez ce qui a été dit au conseil sans mentionner les éléments dont vous auriez pu parler avec le professeur principal avant le conseil, aucun nom d'élève ne doit y figurer. Le compte-rendu est rédigé alternativement par les parents délégués des deux associations, il est établi sur du papier à en tête des deux associations lorsqu'il y a deux délégués.
- Faire relire le compte-rendu par Mme Floc'h ou par le professeur principal qui pourront ainsi vous faire part de leurs remarques éventuelles avant l'envoi aux parents. (organiser une validation rapide: dépôt dans le casier, validation par téléphone ou e-mail).
- Envoyer le compte-rendu aux parents par mail ou le faire distribuer par le professeur principal pour les parents dont vous ne disposez d'adresse mail. Ce dernier le mettra dans le cahier de correspondance. Ces opérations demandent une grande réactivité. L'Administration du lycée envoie les bulletins à l'issue du conseil sous quelques jours.
- Prévoir un retour téléphonique pour les parents qui l'ont demandé.
- Transmettre une copie du compte-rendu à votre délégué de niveau (par mail si possible).

La synthèse-bilan

 N'oubliez pas de participer aux réunions de synthèse de la FCPE organisées après les 3 sessions de conseil de classe.

Bon courage à toutes et à tous et merci!